

COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 18
Conseillers présents : 14
Nombre de pouvoirs : 3
Affiché le 27 juin 2024

Conseil municipal du 25 juin 2024

Sous la présidence du maire M. Jean-Claude LASTHAUS

Étaient présents : Mme BAUER Carine, M. BOHR Freddy, Mme DIEMER Estelle, Mme ERNE HEINTZ Valentine, Mme GROSJEAN Michèle, M. KRENCKER Julien, M. LUX Pierre, M. MARTINI Matthieu, Mme MERCK Martine, Mme NIESS Laetitia, Mme KRAEMER Anne-Marie, M. REYMUND Antoine, Mme ZEISSLOFF Patricia
Absents : M. DIEMER Steve qui donne pouvoir à M. BOHR Freddy, M. URBAN Jean-Marc qui donne pouvoir à M. KRENCKER Julien, M. GASS Charles qui donne pouvoir à M. LASTHAUS Jean-Claude, Mme JOST Anne
Secrétaire de séance : Mme ERNE-HEINTZ Valentine

4. OBJET : POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE VACANT – EMBAUCHE D'UN AGENT CONTRACTUEL

Vu la délibération n°6 du 25 octobre 2022,

Vu la vacance du poste d'adjoint technique,

Vu la candidature d'un agent non titulaire,

Il est nécessaire de décider que cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut pas l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-14 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 473 Indice majoré : 417

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de vacance de poste.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

Décide que le poste d'adjoint technique peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-14 du code général de la fonction publique.

APPROUVE À L'UNANIMITE

Pour Copie conforme,

Le Maire,

Jean-Claude LASTHAUS

La secrétaire de séance

Mme Valentine ERNE-HEINTZ